



Crise de l'énergie : risque de délestages tournants en France métropolitaine continentale

Une circulaire adressée mercredi dernier par les services de la Première ministre aux préfets leur demande d'anticiper et de préparer le terrain à d'éventuelles coupures programmées de courant durant l'hiver. Il s'agira de coupures tournantes (2h maximum) de "postes source", qu'ils alimentent des ménages ou des entreprises, des bâtiments ou équipements publics comme des chantiers. Elles seraient annoncées trois jours avant via le dispositif écoWatt.

Le report du redémarrage des centrales nucléaires en cours de révision fait planer le risque d'un manque d'électricité en France continentale cet hiver, singulièrement sur le mois de janvier. Pour éviter un blackout, le gouvernement organise un système programmé de délestage tournant, par tranche de deux heures, surtout pendant les pics de consommation (8h-13h et 18h-20h).

S'appliquant à des "postes sources", ce délestage concernerait tous les réseaux qui s'y raccordent, qu'ils alimentent des ménages ou des entreprises, des ateliers ou des chantiers pour le BTP. Seule y échapperait une liste d'activités prioritaires (hôpitaux, pompiers, police, ...) définie dans un décret intangible, et la grappe de raccordements relevant de leur "poste source". Sur une zone délestée, les antennes pour réseaux mobiles se trouveront également coupées, comme les ascenseurs, les portails électriques, les installations de sécurité (accès, évacuation des fumées et poussières, pompes, ...)

L'annonce du délestage se fera au travers de la plateforme écoWatt pour le réseau Enedis et sur leurs sites Internet équivalents pour les entreprises locales de distribution, avec :

- à J-3 une première alerte (signal écoWatt rouge), avec zones (département au moins, communes peut-être) et horaires potentiellement concernés ;
- à J-2 une confirmation du risque ;
- à J-1 (à partir de 17h le jour d'avant) la confirmation d'une très forte probabilité de délestage, la plateforme écoWatt et l'appli associée affichant alors un lien vers le site <https://coupures-temporaires.enedis.fr/> qui permettra de savoir plus précisément si une adresse est concernée et sur quel horaire précis.

À noter que si une zone pré-identifiée connaît un effacement de consommation spontané suffisant, le délestage peut se trouver annulé en dernière minute.

En première analyse, pour le bâtiment, en dehors de l'incidence économique commune à l'ensemble des activités industrielles, le principal problème portera sur les chantiers. Compte tenu des temps d'accès à ces chantiers pour les hommes comme pour les fournitures, de l'impact "technique" (plus de grue, de centrale à béton, de contrôle d'accès, de lumière, ...), il est probable que cela se solde par un simple arrêt de chantier programmé dès la première alerte.

Le risque est similaire pour des travaux moindres, avec plusieurs lieux couverts dans la journée.

Face à ces risques, la FFB s'est d'ores et déjà mobilisée pour obtenir la prise en charge à 100% de tels arrêts par le mécanisme dit d'activité partielle. Par ailleurs, la FFB demande que les éventuels retards de chantier et de livraison qui découleraient de délestages ne donnent pas lieu à pénalités.